



ma cantine

La Région procédera à la télédéclaration de vos données 2025

Dans le cadre de la déclaration obligatoire des données concernant les achats alimentaires pour l'année 2025 des établissements publics, qui sera effectuée par la Région, nous vous encourageons à vérifier la qualité des informations fournies dès maintenant. À titre d'information, les données saisies peuvent être soumises à un contrôle par les autorités compétentes. Le Pôle restauration est à votre disposition pour vous apporter tout le soutien nécessaire.

